



TOTh 2020

Terminologie & Ontologie: Théories et Applications

Terminologie & Ontologie: Théories et Applications

Actes de la conférence

TOTh 2020

Université Savoie Mont Blanc

26 & 27 novembre 2020



Les ouvrages TOTh précédents sont disponibles :

- sur le site du Comptoir des Presses d'Universités (www.lcdpu.fr)
- sur le site de l'Université Savoie Mont Blanc (btk.univ-smb.fr/livres)
- ou auprès de : contact@toth.condillac.org

Éditeur : Presses Universitaires Savoie Mont Blanc
27 rue Marcoz
BP 1104
73011 CHAMBÉRY CEDEX
www.univ-smb.fr

Réalisation : C. Brun, C. Roche
Collection « Terminologica »
ISBN : 978-2-37741-065-1
ISSN : 2607-5008
Dépôt légal : mai 2021

Terminologie & Ontologie : Théories et Applications



Actes de la conférence

TOTH 2020

Université Savoie Mont Blanc

26 & 27 novembre 2020

<http://toth.condillac.org>

avec le soutien de :

- Université Savoie Mont Blanc
- École d'ingénieurs Polytech Annecy Chambéry
- Ministère de la Culture. Ce projet est soutenu financièrement par le Ministère de la Culture - Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France



Presses Universitaires Savoie Mont Blanc
Collection « Terminologica »

Comité scientifique

Président du Comité scientifique: Christophe Roche

Comité de pilotage

Rute Costa	Universidade Nova de Lisboa
Humbley John	Université Paris 7
Kockaert Hendrik	University of Leuven
Christophe Roche	Université Savoie Mont Blanc

Comité de programme 2019

Le comité de programme est constitué chaque année à partir du comité scientifique de TOTh en fonction des soumissions reçues. La composition du comité scientifique est accessible à l'adresse suivante: <http://toth.condillac.org/committees>

Amparo Alcina	Universitat Jaume I – Spain
Xiaomi An	Renmin University – China
Albina Auksoariute	Institute of the Lithuanian Language – Lithuania
Bruno Bachimont	Université Technologie de Compiègne – France
Jean-Paul Barthès	Université Technologie de Compiègne – France
Danielle Candel	CNRS, Université Paris Diderot – France
Sylviane Cardoy	Université de Franche-Comté – France
Nicolleta Calzolari	Istituto di Linguistica Computazionale, CNR – Italy
Stéphane Chaudiron	Université de Lille 3 – France
Manuel Célio Conceição	Universidade do Algarve – Portugal
Rute Costa	Universidade NOVA de Lisboa – Portugal
Luc Damas	Université Savoie Mont-Blanc – France
Dardo De Vecchi	Kedge Business School – France
Thierry Declerck	DFKI – Germany
Valérie Delavigne	Université Paris 3 – France
Sylvie Desprès	Université Paris 13 – France
Juan Carlos Diaz Vasquez	EAFIT University – Colombia
Pamela Faber	Universidad de Granada – Spain
Christiane Fellbaum	Princeton University – USA
Cécile Frérot	Université Stendhal Grenoble 3 – France
Iolanda Galanes	Universidade de Vigo – Spain
Christian Galinski	INFOTERM – Austria
François Gaudin	Université de Rouen – France
Teodora Ghiviriga	Alexandru Ioan Cuza University – Romania
Jean-Yves Gresser	ancien Directeur à la Banque de France – France
Gernot Hebenstreit	University of Graz – Austria
John Humbley	Université Paris 7 – France
Yangli Jia	University of Liaocheng – China
Kyo Kageura	University of Tokyo – Japan
Barbara Karsch	BIK Terminology – USA

Hendrik Kockaert	University of Leuven – Belgium
Heba Lecocq	INALCO – France
Hélène Ledouble	Université de Toulon – France
Georg Löckinger	University of Applied Sciences Upper Austria – Austria
Bénédicte Madinier	Dispositif d'enrichissement de la langue française – France
Rodolfo Maslias	TermCoord, European Parliament – Luxembourg
John McCrae	National University of Ireland – Ireland
Christine Michaux	Université de Mons – Belgium
Fidelma Ní Ghallchobhair	Foras na Gaeilge, Irish-Language Body – Ireland
Donncha Ó Cróinín	Foras na Gaeilge, Irish Terminology Committee – Ireland
António Pareja Lora	Universidad Complutense de Madrid – Spain
Silvia Piccini	Italian National Research Council – Italy
Suzanne Pinson	Université Paris Dauphine - France
Maria Pozzi	el colegio de méxico – Mexico
Michele Prandi	Università degli Studi di Genova – Italy
Bihua Qiu	China National Committee for Terms in Sciences and Technologies – China
Jean Quirion	Université d'Ottawa – Canada
Renato Reinau	Université de Genève – Switzerland
Christophe Roche	Université Savoie Mont-Blanc – France
Mathieu Roche	CIRAD – France
Laurent Romary	INRIA & HUB-ISDL – Germany
Micaela Rossi	Università degli studi di Genova – Italy
Klaus-Dirk Schmitz	Cologne University – Germany
Bernadette Sharp	Staffordshire University – Great Britain
Frieda Steurs	University of Leuven – Belgium
Toma Tasovac	Belgrade Center for Digital Humanities – Serbia
Anne Theissen	Université de Strasbourg – France
Philippe Thoirion	Université Lyon 2 – France
Tanja Wissik	Austrian Academy of Sciences – Austria
Maria Teresa Zanola	Università Cattolica del Sacro Cuore – Italy
Rim Zarrad Zarrad	University of Tunis El Manar – Tunisia

Avant-propos



2020 aura été une année bien sombre. La pandémie de COVID-19 n'aura rien épargné. Comme de nombreux événements, la conférence TOTH 2020 a été fortement impactée. Reportée de la traditionnelle première semaine de juin à fin novembre dans l'espoir, vite déçu, d'une tenue en présentiel, nous nous sommes résolus à organiser à distance la formation et la conférence TOTH. Elles se sont déroulées du 24 au 27 novembre 2020, et malgré quelques appréhensions, cela a été une réussite. La visioconférence s'est déroulée sans accroc ni incident technique, à un point tel que ce mode de participation, même si rien ne remplace la présence physique et la chaleur des rencontres indispensables à la vie d'une communauté comme TOTH, devra maintenant être considérée. Une réussite aussi avec, comme depuis plusieurs années, une participation internationale importante, 27 nationalités étaient représentées.

La Conférence TOTH s'est ouverte avec la conférence invitée de notre collègue Nuno Fonseca de l'Université Nouvelle de Lisbonne portant sur «La logique de Port Royal : une logique des idées et une sémantique des termes». L'ouvrage demeure une référence pour la terminologie en tant que science et sa lecture a des vertus prophylactiques en particulier pour les notions de concept et de définition.

Les 14 communications retenues pour publication ont permis d'aborder de nombreux sujets tant théoriques que pratiques portant sur des domaines aussi variés que la sécurité alimentaire, la finance ou la karstologie, autant d'exemples de la diversité et de la richesse de notre discipline. A noter que deux de ces communications sont directement liées au projet Européen ELEXIS. Je vous invite à les découvrir à travers ces actes publiés aux Presses Universitaires Savoie Mont Blanc.

Avant de vous souhaiter bonne lecture, j'aimerais terminer en remerciant le Ministère de la Culture et plus précisément la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, l'Université Savoie Mont-Blanc et l'école Polytech Annecy-Chambéry pour leur support et leur aide financière à l'organisation de la conférence et à la publication des actes.

Christophe Roche
Président du comité scientifique

SOMMAIRE

CONFÉRENCE D'OUVERTURE	13
<hr/>	
La Logique de Port Royal : Une logique des <i>idées</i> et une sémantique des <i>termes</i> Nuno Fonseca	15
ARTICLES	39
<hr/>	
Eugen Wüster's Semiotic Quadrangles Marija Ivanović	41
Difficulties of unifying international anatomical nomenclature Éva Katalin Varga, Andrea Barta, Ákos Zimonyi	63
Première approche de la modélisation ontoterminologique de la balance des paiements Stéphane Carsenty	81
Construction d'un corpus sur la problématique de la sécurité alimentaire guidée par un lexique et des approches de fouille de textes Camille Schaeffer, Roberto Interdonato, Mathieu Roche	101
Extraire des <i>patterns</i> pour améliorer l'idiomaticité de résumés semi-automatiques en finances : le cas du lexique support Abdelghani Laifa, Laurent Gautier, Christophe Cruz	113
Exploitation des données orales pour l'enrichissement de ressources lexicales Hélène Flamein et Iris Eshkol-Taravella	137
Construction collaborative d'une ressource termino-ontologique pour le domaine de l'orthophonie fondée sur la temporalité Frédérique Brin-Henry, Rute Costa, Sylvie Desprès	153

Terminologie et Ontologie pour l'Héritage Culturel: Le projet Tao Ci Wei Tong, Christophe Roche, Yangli Jia, Maria Papadopoulou	175
Une ontologie pour les systèmes multi-agents ambiants dans les villes intelligentes Nathan Aky, Denis Payet, Sylvain Giroux, Rémy Courdier	199
Automated Formalisation of unstructured Terminologies Thierry Declerck and Tanja Wissik	217
A bilingual approach to specialised adjectives through word embeddings in the karstology domain Larisa Grčić Simeunović, Matej Martinc, Špela Vintar	233
Formal Representation of Linguistic Restrictions expressed in Terminologies Thierry Declerck, Stefania Racioppa, Tanja Wissik	251
Unravelling the confusions: defining concepts to record archaeological and historical evidence for knitting Jane Malcolm-Davies	267
Constitution d'un corpus de contextes définitoires dans le domaine de la propriété intellectuelle: vers la définition de structures linguistiques dans les brevets Cécile Frérot et Cristina Valentini	283

La Logique de Port Royal: Une logique des *idées* et une sémantique des *termes*¹

Nuno Fonseca

Universidade Nova de Lisboa

1. Qu'est-ce que la Logique de Port-Royal?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous dire quelques mots pour présenter brièvement cette œuvre singulière et – à plus d'un titre – «classique», qui a, pendant plusieurs siècles, été une référence dans la pédagogie de la logique, pas seulement en France, mais dans d'autres pays européens, notamment en Angleterre où, en 1818, elle servait encore de texte d'étude dans les Universités de Cambridge et Oxford² – et dans mon pays où elle a même inspiré le premier traité de logique en langue portugaise³ – mais qui, après la «révolution algébrique» dans la logique moderne, au milieu du XIX^e siècle, a été fréquemment vilipendée et considérée, par une certaine historiographie plus adepte du formalisme⁴, comme une logique excentrique, «psychologiste dans le pire des sens⁵», confondant souvent logique et épistémologie, éclectique voire dilettante. Et pourtant, dans la seconde moitié du XX^e siècle, elle

1 La réalisation de ce chapitre a été rendue possible grâce au soutien financier de la FCT - Fundação para a Ciência e a Tecnologia, I.P., sous la norme transitoire - DL 57/2016/CP1453/CT0098.

2 C'est l'un des plus récents traducteurs anglophones, Jill Vance Buroker, qui le signale (*Logic or the Art of Thinking*, 1996: xxiii).

3 Ce n'est qu'en 1744 que Manuel de Azevedo Fortes a publié *Lógica Racional, Geométrica e Analítica* dont son premier livre est une adaptation portugaise de plusieurs chapitres de *La Logique ou l'Art de Penser*. La lecture du livre des Messieurs de Port-Royal a eu aussi une grande emprise sur le traité de logique, écrit en latin, *De re logica ad usum lusitanorum adolescentium libri sex* (1751) par le plus influent pédagogue illuministe de l'époque au Portugal, Luis António Verney.

4 Ce serait le cas des fameuses histoires de la logique de Bochenski (*Formale Logik*, 1956), William et Martha Kneale (*The Development of Logic*, 1962) ou de Robert Blanché (*La logique et son histoire, d'Aristote à Russell*, 1970).

5 «[P]sychologistisch im schlimmsten Sinne des Wortes», c'est Bochenski qui l'affirme de cette logique «classique» dont l'œuvre de Port-Royal est l'incarnation. Voir Bochenski, 1956/1962, p. 301.

resurgit en des termes élogieux ou, en tout cas, célébrant son caractère innovant et incontournable dans l'histoire de la philosophie du langage et de la pensée, notamment dans les pages écrites par Noam Chomsky⁶, à propos de sa « grammaire générative », et, la même année, dans les chapitres⁷ sur l'*épistémè* classique de *Les Mots et Les Choses* écrits par Michel Foucault. Et depuis lors on continue de louer ses innovations et ses réflexions pionnières dans plusieurs autres œuvres qui traitent de la logique informelle, des théories de l'argumentation et, bien sûr, de l'histoire de la grammaire. En effet, les rapports entre logique et grammaire sont, dans ce livre, si souvent entremêlés qu'il y est parfois difficile de distinguer les différents domaines. Et, pourtant, deux ans avant la publication, en 1662, de la 1^{re} édition de *La Logique, ou l'Art de Penser*, Antoine Arnauld, l'un des auteurs, avait signé avec Claude Lancelot la toute aussi célèbre *Grammaire Générale et Raisonnée* (1660), sur les fondements de « l'art de parler », ce qui veut sûrement dire qu'il y a bien des distinctions à faire entre l'une et l'autre, même s'il y a des affinités indéniables entre les deux. Mais nous y reviendrons.

Pour l'instant, il faut dire que le caractère singulier et idiosyncratique de cette *Logique de Port-Royal* est certainement dû à une combinaison de circonstances et de différentes influences qu'ont subies ses auteurs – c'est-à-dire, le déjà mentionné Arnauld, surnommé par ses contemporains le « Grand » Arnauld, et le théologien et moraliste Pierre Nicole. Certains spécialistes spéculent aussi sur la possible contribution active de Blaise Pascal dans les parties les plus techniques de la logique, plus particulièrement, celles qui traitaient des conversions des propositions ou des réductions du syllogisme⁸, ce qui n'est pourtant pas très vraisemblable⁹, même si Pascal était très proche des Messieurs de Port-Royal et s'il y a effectivement, dans ce traité, des passages empruntés à son célèbre opuscule *De l'esprit géométrique*, particulièrement sur la différence entre les définitions de nom et les définitions de choses –

6 Dans son étude sur ce qu'il a nommé « la linguistique cartésienne » (*Cartesian Linguistics : a chapter in the history of rationalist thought*) publié en 1966.

7 La Logique y est surtout évoquée dans les chapitres III (« Représenter ») et IV (« Parler ») de la première partie.

8 Voir les notes de Michel Le Guern à propos de la contribution de Pascal à « La Logique » dans le deuxième volume de l'édition de ses *Œuvres Complètes* à la Pléiade, pp. 1170-1173.

9 Pour des arguments contre la spéculation de Michel Le Guern, voir l'introduction de Dominique Descotes à son édition critique de *La Logique, ou l'art de penser*, pp. 62-66. Aussi un propos attribué à Pascal, que Denis Moreau a rappelé lors d'une journée d'études sur les sources de la *Logique*, semble renforcer l'in vraisemblance de cette spéculation : « Voilà une belle occupation pour Monsieur Arnauld que de travailler à une logique ! Les besoins de l'Église demandent tout son travail » (Moreau, 2000, p. 5).

que j'adresserai plus loin –, comme il est, d'ailleurs, admis par les auteurs dans le Premier Discours¹⁰ – qui est une sorte de préface à la *Logique*. À ce titre, on pourrait aussi mentionner «un célèbre Philosophe» du XVII^e siècle, Descartes bien sûr, dont les auteurs on fait un emprunt explicite à propos de la méthode¹¹, mais qui est vraiment la source de plusieurs réflexions un peu partout dans le livre. En effet, la pensée philosophique de Descartes avait marqué l'esprit d'Arnauld au moins depuis les *Méditations métaphysiques*, car Arnauld, alors, jeune théologien de la Sorbonne, avait été l'un des premiers à avoir eu accès au manuscrit latin et avait aussi été l'auteur des *Quatrièmes Objections*, celles qui avaient le plus impressionné le philosophe. C'est surtout l'épistémologie et l'ontologie dualiste de Descartes (et aussi, d'une certaine manière, sa physique) qui a imprégné cette *Logique* et c'est elle aussi qui a déterminé les plusieurs déviations par rapport à la tradition scolastique. Ce point est important car, s'il est vrai que *La Logique de Port-Royal* s'assume, dans un esprit cartésien, contre la tradition aristotélicienne et, donc, contre la scolastique – ce qui n'était pas, d'ailleurs, au moins depuis la *Dialectique* (1555)¹² de Pierre de la Ramée, d'une très grande originalité –, il l'est aussi que la logique scolastique était encore enseignée dans les écoles et les universités au début du XVII^e et que, par conséquent, les auteurs, ainsi que Descartes lui-même, qui a fréquenté le collège jésuite de La Flèche, l'avez apprise également. Et même si Arnauld et Nicole – qui était jansénistes¹³ – militaient pour un enseignement de la logique exempt des subtilités et des stérilités de l'École, le livre n'échappe pas du tout à l'exposition des sujets traditionnels de la syllogistique médiévale (*LAP*, III/iii-viii) et d'autres topiques dialectiques

10 Si dans la 1^{re} édition (1662) l'opuscule était attribué plus énigmatiquement à «un excellent esprit», dans la 2^e édition (1664) la mention du nom de «feu Monsieur Pascal» est explicite. Voir *La Logique ou L'Art de Penser* (dorénavant *LAP*), Premier Discours, p. 10 (la pagination fera toujours référence à la 5^e édition de 1683, la plus complète et la dernière du vivant des auteurs).

11 Dans le deuxième chapitre de la quatrième partie, ils font la mention dans une note en bas de page: «La plus grande partie de tout ce que l'on dit ici des Questions, a été tiré d'un manuscrit de feu Monsieur Descartes, que Monsieur Clerseilier a eu la bonté de prester» (*LAP*, IV/ii, 396). Le manuscrit dont il s'agit correspondait aux *Regulæ ad directionem ingenii* encore inédites à l'époque.

12 Pour ce qui est d'une «logique» (d'ailleurs la première) en langue française, car il avait auparavant publié les plus explicites *Aristotelicæ Animadversiones* et les *Institutiones Dialecticæ* en 1543.

13 Et donc les ennemis intellectuels des jésuites: rappelons-nous que la série des lettres *Provinciales* (1656-7), où Pascal (sous le nom de plume Louis de Montalte) avait pris la défense d'Arnauld contre les jésuites, avait été publiée à peine quelques années avant les travaux préparatoires de cette *Logique* (probablement 1659-60).

et métaphysiques d'inspiration aristotélicienne, comme la liste des dix catégories de l'être d'Aristote (*LAP*, I/iii) ou les cinq prédicables (dans la version de l'*Isagoge* de Porphyre) (*LAP*, I/vii). Mais, plus important que ça, à un niveau d'analyse plus profond, les théories logique et grammaticale héritées du Moyen Âge tardif sont encore, comme on le verra, la base sur laquelle se construit la doctrine port-royaliste. Ceci n'implique pas, cependant, la négation du caractère originale de la théorie de Port-Royal, bien au contraire, c'est probablement dû au fait de ces tensions entre cartésianisme et scolastique et au besoin de surmonter les contradictions que l'intelligence fine de ces Messieurs aura réussi à trouver des solutions créatives et originales.

Cependant, beaucoup plus important que les doctrines scolastiques et même que la philosophie de Descartes – pour laquelle Nicole, par exemple, ne portait pas le même enthousiasme qu'Arnauld – était bien la parole de Saint Augustin et la vérité des Saintes Écritures, car ces Messieurs étaient, par-dessus tout, des théologiens au cœur du mouvement janséniste. Tout ce qu'ils écrivaient était au service de la vérité et de la morale chrétienne, souvent au centre de polémiques politiques et religieuses effervescentes¹⁴. C'est, en effet, dans le contexte de plusieurs controverses que la *Logique* a été écrite et révisée pendant les vingt et un ans qui séparent la 1^{re} de sa 5^e édition, en 1683, ce qui explique aussi quelques tournures et exemples plus inusités qui y figurent.

Sans plus tarder, essayons de répondre maintenant à quelques questions qui pourront nous aider à mieux comprendre notre propos : « Quelles sont la nature et la portée de la *Logique de Port-Royal*? » ; « Pourquoi parle-t-on d'une 'logique des idées' ? » : et, finalement, « Quel rapport entre la *Logique* et la *Grammaire de Port-Royal*? ».

Au premier abord, il faudra noter que cette logique avait une vocation pratique, destinée à cultiver « le bon sens & la justesse de l'esprit dans le

14 En plus des fréquentes querelles contre les jésuites – dont l'épisode des *Provinciales*, déjà mentionné – il faudrait rappeler les controverses contre les protestants, surtout à propos de l'eucharistie (dont les principaux arguments ont été exprimés, par la main d'Arnauld et de Nicole, dans *La Grande perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'eucharistie*, en trois volumes publiés entre 1669-74), ce qui sera décisif pour l'inclusion du chapitre sur le signe dans l'édition de 1683, mais aussi, bien évidemment les écrits contre la curie romaine (1661) suscités à propos de la crise touchant « la signature du formulaire » qui condamnait les *Cinq Propositions* supposément hérétiques qui figurait dans l'*Augustinus* de Jansénius. Pour une contextualisation plus complète de ses controverses et l'influence dans les écrits d'Antoine Arnauld, voir l'œuvre *Arnauld* de Francesco Paolo Adorno publié chez Les Belles Lettres, en 2005, qui est une sorte de biographie intellectuelle du théologien-philosophe.

discernement du vrai & du faux», car, comme ils disaient dans le Premier Discours, «il n’y a rien de plus estimable», en y ajoutant que «[l’]exactitude de la raison est généralement utile dans toutes les parties & dans tous les emplois de la vie» (p. 1); elle était, ainsi, destinée à un public mondain non spécialisé, aux «honnêtes hommes» de l’époque, et donc pas nécessairement aux érudits religieux ou académiques, vu que «la justesse de l’esprit [est] infiniment plus considérable que toutes les sciences spéculatives» (p. 2). La logique n’est, d’ailleurs, pour les Messieurs de Port-Royal une science mais un «art de penser», un «art de bien conduire la raison dans la connaissance des choses», comme ils le disent au tout début, en expliquant par la suite que cet art «consiste dans les réflexions que les hommes ont faites sur les quatre principales opérations de leur esprit, *concevoir, juger, raisonner & ordonner*» (p. 33). Ce sont ces quatre opérations mentales qui justifient la division du traité en quatre parties, ce qui correspond aussi à quatre niveaux d’analyse logique : les *termes*, les *propositions*, les raisonnements ou les arguments (les *sylogismes*, si l’on veut) et, finalement, la *méthode* – une addition à la traditionnelle tripartition de la logique médiévale¹⁵ qui avait déjà été précédée par Ramus dans sa *Dialectique*, un siècle plus tôt, mais qui convenait alors aussi à l’esprit cartésien de cet «art de penser». Résumant : le but de cet art est surtout d’éviter les faux jugements et l’erreur dans nos pensées. Ce que proposent les Messieurs de Port-Royal, c’est de découvrir la cause de ces erreurs en réfléchissant sur les différentes opérations de l’esprit. La logique n’est donc pas prescriptive¹⁶ car, comme ils le disent, «cet art ne consiste pas à trouver le moyen de faire ces opérations, puisque la Nature seule nous le fournit en nous donnant la raison : mais à faire des réflexions sur ce que la nature nous fait faire» (p. 34).

15 En vérité, cette tripartition pourrait déjà se rapporter à une division de l’*Organon* d’Aristote, où les *Catégories* étaient l’étude des termes, le *De l’interprétation* traitait des propositions et les *Analytiques* (surtout les *Premiers*) donnaient la théorie du syllogisme (les *Topiques* traitaient des syllogismes dialectiques et les *Réfutations sophistiques*, des sophismes ou raisonnements erronés).

16 Dans le même sens, Pariente 1985, pp. 112-3 et Auroux 1993, p. 29. En fait, Sylvain Auroux nous rappelle que, pendant tout l’Âge Classique – qui, en ce qui concerne la logique, commencerait avec Port-Royal –, elle est définie «comme la science des lois de la pensée», ce qui permet d’en faire une «discipline positive qui décrit ce qui se passe quand on pense [...] plutôt qu’une discipline normative (qui établirait les règles qu’il faut suivre pour penser correctement ; conception qu’on peut attribuer à Aristote) (p. 29)».

2. Une logique des idées

La première de ces opérations est celle de *concevoir*, c'est-à-dire, l'opération par laquelle nous représentons les choses à notre esprit. Les formes qui permettent cette représentation mentale sont les *idées* (p. 33), là où tout commence dans l'épistémologie cartésienne et dans la logique de Port-Royal, au point qu'on l'appelle souvent de « logique des idées ». Si les idées occupent comme sujet toute la 1^{re} partie de cette *Logique*, là où d'habitude on traitait des termes – d'ailleurs les Messieurs font un usage des mots 'terme' et 'idée' qui les rend souvent interchangeables –, le fait est que les traitements des autres parties de la *Logique* dépendent de ce qu'y est dit sur les idées. La valeur des jugements dépendra de la clarté et de la distinction (et aussi, comme on le verra, de la compréhension et de l'étendue) des idées qu'ils mettent en relation, ainsi que la validité des syllogismes dépendra encore des relations de contenance entre les différentes idées que les propositions mettent en rapport. Même dans la 4^e partie, quand les Messieurs y traitent de la connaissance des vérités contingentes, les idées sont déterminantes, en particulier par la question des fausses idées. Et le simple fait de cette dernière expression, « fausses idées », dénonce déjà toute une épistémologie et une ontologie implicites dans cette logique, car, traditionnellement (et aujourd'hui encore dans le contexte d'une logique formelle), ce sont les propositions qui, seules, peuvent avoir une valeur de vérité et non pas les termes. Mais même si seuls les jugements peuvent être faux au sens propre, il est possible de concevoir, pour les auteurs de *La Logique*, comme il l'était aussi pour Descartes, des « fausses idées » (ou des idées « matériellement fausses », pour utiliser l'expression initiale de Descartes)¹⁷ quand des idées complexes enferment en elles-mêmes des faux jugements qui s'ajoutent à d'autres idées (voir *LAP*, I/ix, p. 83). Pour le dire plus simplement et, peut-être, de façon un peu anachronique, bien que plus explicite, les idées sont fausses si elles ne signifient ou ne réfèrent rien dans le monde réel¹⁸ (comme une « montagne d'or »).

Mais qu'est-ce qu'une *idée* pour Port-Royal ? Les auteurs disent que « ce mot d'idée est du nombre de ceux qui sont si clairs qu'on ne les peut expliquer par d'autres ». Autrement dit, pour rejoindre la formulation de Sylvain Auroux,

17 C'est vrai qu'au début (dans les *Quatrièmes objections*) Arnauld n'acceptait pas la possibilité d'idées « matériellement fausses », car cela lui paraissait incohérent avec la philosophie de Descartes elle-même, mais quelques années plus tard il accepte et développe la notion d'idée fausse. Voir Towou, 2009, pp. 249-252.

18 Voir *LAP*, I/ii, p. 51, qui donne l'exemple de l'idée d'une « montagne d'or ».

qui s'inspire pour cela de Pascal, le terme théorique d'*idée* dans la *Logique* est un terme *primitif* (Auroux, 1993, p. 63), c'est-à-dire, un mot « qu'on ne peut plus définir ». Il est, malgré cela, possible de trouver, dans d'autres écrits, plus d'explications sur le sens du mot *idée*. Suivant Descartes aussi sur ce point, Arnauld nous dit, dans une œuvre tardive mais fondamentale pour comprendre l'épistémologie arnaldienne, appelée *Des Vrais et des Fausses Idées*, écrite en 1683 dans le contexte d'une polémique (cette fois philosophique) contre Nicolas Malebranche, que l'idée est la même chose qu'une perception, un acte de la pensée par lequel l'esprit se représente quelque chose (Arnauld, 1986/1683, Chap. V, pp. 44-46). C'est donc une modification de la pensée, un acte mental, par lequel l'esprit se représente quelque chose – et je souligne cette formulation réflexive car l'idée a, dans l'épistémologie cartésienne et arnaldienne, un caractère réfléchissant et immanent à la substance pensante¹⁹. La nature représentative de l'idée est aussi fondamentale, car elle garantit que ce quelque chose, le représenté, *est objectivement dans l'esprit*. Pour les idées innées, pour les idées *a priori*, il n'y aurait pas de problème particulier, car elles sont toutes spirituelles ou intellectuelles par nature, mais pour ce qui est des idées des choses extérieures, des idées adventices, qui correspondent aux choses corporelles et étendues, il pourrait y avoir un problème, étant donné l'ontologie dualiste de Descartes. Il fallait donc concevoir *deux aspects de l'idée*, en tant que perception et en tant que représentation, ou, pour le dire en termes cartésiens, l'un pour exprimer la *réalité formelle* de l'idée et l'autre pour exprimer sa *réalité objective*.

L'ontologie dualiste de Descartes était bien un défi pour la sémantique des Messieurs de Port-Royal, car il fallait expliquer comment les termes logiques pourraient se référer à des choses hors de la pensée. La doctrine médiévale avait toute une théorie des espèces (*species*, en latin) et de l'intention, de la représentation mentale, qui permettait d'expliquer, en quelque sorte, la cognition et la signification. Très rapidement et de façon, peut-être, un peu grossière et généraliste (car il y avait quelques variations entre différents auteurs), la théorie de la *species* médiévale disait que, quand les organes sensibles étaient affectés par des stimuli extérieurs, il y avait des sens internes capables de pro-

19 Voir Arnauld, 1986/1683, Chap. VI, pp. 52-3 : «... toute perception étant essentiellement représentative de quelque chose, & selon cela s'appelant *idée*, elle ne peut être essentiellement réfléchissante sur elle-même, que son objet immédiat ne soit cette idée, c'est-à-dire, la *réalité objective* de la chose que mon esprit est dit apercevoir... » et un peu plus loin «..... non seulement au regard des choses matérielles, mais généralement au regard de toutes choses, ce sont nos idées que nous voyons *immédiatement*, & qui sont l'*objet immédiat* de notre pensée... ».

duire des représentations sensibles appelées '*phantasmata*', qui organisaient et transformaient les informations reçues par les organes extérieurs; l'intellect agent dérivait alors, par abstraction, des espèces intelligibles, qui étaient reçues par l'esprit et qui lui permettaient de connaître les formes des objets sensibles/extérieurs et ainsi pouvoir en juger, réfléchir, raisonner, *etc*²⁰. Ces formes ou structures formelles qui étaient alors connues par l'intellect et qui permettaient d'avoir une conception des objets dans le monde étaient appelées '*esse spirituale*' ou '*intentionale*' et les concepts étaient donc communément les '*intentions*' : *intentions premières*, quand elles se référaient à des choses, des substances, *intentions secondaires*, quand elles se référaient à d'autres concepts²¹. En tout cas, c'est cette théorie qui permet de comprendre comment un concept ou un terme dans le langage mental pouvait se référer à un objet dans le monde.

Ce sont les idées qui, dans la *Logique*, prennent la place de ces intentions, de ces concepts ou, plus proprement, des termes dans la théorie logique. Il faut, pourtant, expliquer comment les idées signifient les choses et comment les termes – en l'occurrence – linguistiques, les mots, signifient les idées et, le cas échéant, aussi les choses. Pour cette explication il faut, en même temps, répondre à la question des rapports entre grammaire et logique à Port-Royal.

2.1. Une sémantique des termes

2.1.1. Grammaire et Logique

Presqu'à la fin du préambule de la 1^{re} partie de la *Logique*, les Messieurs affirment ceci :

Que si les réflexions que nous faisons sur nos pensées n'avaient jamais regardé que nous-mêmes, il aurait suffi de les considérer en elles-mêmes, sans les revêtir d'aucunes paroles, n'y d'aucuns autres signes : mais parce que nous ne pouvons faire entendre nos pensées les uns aux autres, qu'en les accompagnant de signes extérieurs ; & que même cette accoutumance est si forte, que quand nous pensons seuls, les choses ne se présentent à notre esprit qu'avec les mots dont nous avons accoutumé de les revêtir en parlant aux

20 Voir l'entrée écrite par Leen Spruit sur les *species* sensibles et intelligibles dans Lagerlund, 2011, pp. 1211-1215.

21 Voir sur la distinction entre intentions premières et intentions secondes l'entrée écrite par Fabrizio Amerini dans Lagerlund 2011, pp. 555-8.

autres, il est nécessaire dans la Logique de considérer les idées jointes aux mots & les mots joints aux idées. (p. 35)

On apprend beaucoup dans ce paragraphe sur les rapports étroits entre grammaire et logique selon Arnauld et Nicole, mais aussi sur les différences de nature entre la pensée et le langage, ce qui relève aussi d'une certaine conception anthropologique à Port-Royal. D'abord, on apprend que la pensée n'est pas la même chose que le langage²², car, si on n'avait pas besoin de communiquer nos pensées, on n'aurait même pas besoin de paroles, de mots parlés ou écrits ou d'autres signes. La pensée dans la conception cartésienne, qu'ils adoptent, est immédiatement transparente à soi-même²³ et ne se réduit pas nécessairement à un langage intérieur²⁴, même si l'accoutumance de l'exprimer par des signes extérieurs – les mots – est si forte qu'on finit par présenter les idées à notre esprit avec ceux-là. Ce qui est certain, néanmoins, c'est qu'il faut des mots – des signes linguistiques – pour communiquer aux autres nos pensées, car les hommes ne sont pas des purs esprits qui arriveraient à communiquer sans médiations corporelles comme les anges. C'est le fait d'avoir un corps qui rend les hommes opaques les uns aux autres, mais c'est aussi leur corporalité qui leur permet de communiquer par des signes extérieurs, soit des sons – les mots parlés – soit des signes idéographiques – les mots écrits – ou même des gestes ou expressions faciales.

C'est ce qui est aussi anticipé par la *Grammaire Générale et Raisonnée* (dorénavant *GGR*) qui, dans ses premières pages, donnait cette définition: «Parler, est expliquer ses pensées par des signes, que les hommes ont inventés à ce dessein (p. 5)» Et au début de la deuxième partie de la *GGR*, Lancelot et Arnauld développaient cette idée: «Il nous reste à examiner ce qu'elle

22 Sur les asymétries entre pensée et langage, voir Biard, 2015, pp. 17-19.

23 Dans *Des Vraies et des Fausses Idées*, Arnauld est d'ailleurs très explicite à cet égard: «notre pensée ou perception est essentiellement réfléchissante sur elle-même: ce qui se dit plus heureusement en Latin, *est sui conscia*. Car, je ne pense point, que je ne sache que je pense. Je ne connais point un carré que je ne sache que je le connais: je ne vois point le soleil, ou pour mettre la chose hors de tout doute, je ne m'imagine point voir le soleil, que je ne sois certain que je m'imagine de le voir.» (Arnauld, 1986/1683, Chap. VI, p. 52)

24 Martine Pécharman a une interprétation forte de ce point: «Dans ce schéma, aucune place ne se trouve accordée à une parole intérieure. Pour *l'Art de penser*, il n'y a qu'un seul langage, aussi extérieur à l'esprit que les signes sensibles par le moyen desquels se fait l'entre-communication des pensées. Il ne s'agit pas, comme chez saint Augustin, de tenir le langage humain seulement pour l'incarnation, dans des sons vocaux, d'un verbe mental enfoui au plus profond de notre intériorité.» (Pécharman, 2016, §3) Joël Biard a une position similaire dans Biard, 2015, pp. 15-21. Pour une lecture un peu différente de ce paragraphe, voir aussi Marin, 1975, pp. 43-51.

[la parole] a de spirituel, qui fait l'un des plus grands avantages de l'homme au-dessus de tous les autres animaux, & qui est une des plus grandes preuves de la raison. (*GGR* II, p. 27)». Les hommes sont, donc, les seuls à pouvoir exprimer ses pensées par des signes extérieurs, ce qui les met au-dessus des animaux, par contre, le fait d'avoir le besoin d'utiliser des signes pour communiquer ses pensées les met aussi au-dessous des anges²⁵. Les signes linguistiques, qui sont des signes conventionnels, servent alors à exprimer, à représenter les pensées des hommes. Ce qui veut dire qu'il y a des signes (des mots, bien entendu) pour représenter tout ce que les hommes conçoivent dans leurs pensées – donc, des mots qui correspondent à leurs idées – mais aussi des mots qui doivent représenter les formes ou les manières de penser (car il y a bien d'autres mouvements dans l'âme au-delà de la simple conception, comme le jugement, les désirs, le commandement, l'interrogation, *etc.*)²⁶. La *Grammaire* distingue alors les mots qui signifient les objets des pensées – les noms, les pronoms, les articles, participes et adverbess – de ceux qui représentent les manières de penser – les verbes, les conjonctions, et les interjections. Puis, les auteurs ajoutent qu'ils «sont tous tirés par une suite nécessaire de la manière naturelle en laquelle nous exprimons nos pensées (*GGR* II, p. 30)». Ceci nous donne l'occasion de rappeler deux autres aspects sur les rapports entre la pensée et la parole et entre la *Logique* et la *Grammaire* de Port-Royal qui dévoilent des proximités mais aussi des différences. Les opérations de la pensée sont toutes naturelles et semblables dans tous les êtres humains. C'est ce qui rend, d'ailleurs, possible que des signes extérieurs puissent communiquer les pensées entre les esprits. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'équivocité dans la communication, car il est possible de commettre des erreurs dues, d'abord, à l'opacité du corps – et donc à la possibilité

25 Cette conception de la parole infra-animale et supra-angélique était très répandue au XVII^e siècle, comme le rappelle Jean-Claude Pariente en évoquant les mots de Pierre Coustel, maître des Petits Écoles de Port-Royal, mais aussi d'un fameux cartésien, Gérard de Cordemoy, qui avait écrit un *Discours physique de la parole*. Voir Pariente, 1985, p. 108.

26 «Et ainsi la plus grande distinction de ce qui se passe dans notre esprit, est de dire qu'on y peut considérer l'objet de notre pensée ; & la forme ou la manière de notre pensée, dont la principale est le jugement. Mais on y doit encore rapporter les conjonctions, disjonctions, & autres semblables opérations de notre esprit ; & tous les autres mouvements de notre âme, comme les désirs, le commandement, l'interrogation, *etc.* / Il s'ensuit de là que, les hommes ayant eu besoin de signes pour marquer tout ce qui se passe dans leur esprit, il faut aussi que la plus générale distinction des mots soit que les uns signifient les objets des pensées, et les autres la forme et la manière de nos pensées» (*GGR* II, pp. 29-30). Ceci est en accord avec ce que Descartes disait dans la Sixième Méditation.

d'avoir des idées obscures ou confuses –, à l'opacité des signes – quand on ne connaît pas ou n'utilise pas bien les définitions des mots –, mais aussi à la possibilité de faire des faux jugements ou de mal raisonner – c'est-à-dire, des mauvaises liaisons entre les idées ou d'enchaînements invalides de propositions, entre autres défauts argumentatifs et d'ordre moral qui peuvent aussi nuire au discours verbal. D'autre part, il y a plusieurs langues différentes, avec des mots différents et des manières diverses de les régler, donc, des grammaires avec des règles spécifiques pour chaque langue. Mais la *Grammaire de Port-Royal* n'est pas un « art de parler » comme la *Logique* est un « art de penser », puisque chaque langue a un « art de parler » qui lui est propre, un ensemble de solutions spécifiques pour le problème de l'expression des pensées²⁷. Plutôt, la *Grammaire Générale et Raisonnée*, comme l'explique le long titre de l'ouvrage, contient « les fondements de l'art de parler; expliqués d'une manière claire et naturelle; [et] les raisons de ce qui est commun à toutes les langues ». Ceci veut dire aussi que cette *Grammaire de Port-Royal* est une grammaire spéculative qui fait des réflexions sur les mécanismes communs à toutes les langues qui régulent l'expression des pensées. Les signes linguistiques sont bien conventionnels mais ils obéissent à une ontologie commune, une façon commune de structurer mentalement le monde (du moins dans le contexte d'un paradigme culturel et d'une *épistémè* classique).

Pour revenir à la question des idées et des mots qui les expriment, il y a bien des raisons ontologiques qui justifient différents types de mots. Le chapitre deux de la 2^e partie de la *Grammaire* et, par coïncidence, le chapitre deux aussi de la 1^{re} partie de La *Logique* traitent des différentes idées selon leurs objets et les conséquences grammaticales de ces différences ontologiques (même si la terminologie diffère un peu d'un ouvrage à l'autre [je retiendrai celle de la *Logique*])²⁸: les idées qui conçoivent ou représentent des choses – c'est-à-dire, des *substances* – sont signifiées par les *noms substantifs*, comme 'terre', 'soleil', 'esprit'; les idées qui représentent les *manières de choses* ou *modes* (les *attributs* ou qualités) sont signifiées aussi par des *noms substantifs*, comme 'dureté', 'chaleur', 'justice', 'prudence' – la différence étant que les noms qui signifient les choses représentent des choses concrètes et les noms qui signifient des qualités, des modes (on pourrait dire aujourd'hui des propriétés) représentent des choses abstraites; finalement, les idées qui représentent des *choses modifiées*, c'est-à-dire des substances déterminées

27 Voir Pariente 1984, p. 59 et Pariente 1985, p. 107.

28 Dans la *Grammaire*, par exemple, les manières de choses sont aussi appelées 'accidents'. Voir GGR II, pp. 30 e ss.

par un mode, sont signifiées par des *adjectifs*, comme ‘rond’, ‘dur’, ‘juste’ ou ‘prudent’. Les Messieurs précisent que les noms adjectifs ou *connotatifs* signifient premièrement et directement la chose – soit *in recto* – quoique plus confusément, au même temps qu’ils signifient indirectement – soit *in obliquo* – quoique plus distinctement le mode.

Le langage et la grammaire expriment, donc, une certaine ontologie. Même si *La Logique* a sûrement une coloration cartésienne, manifeste dans la terminologie utilisée par les Messieurs de Port-Royal²⁹, elle n’élimine pas complètement la tradition aristotélico-scolastique³⁰. Dans le chapitre suivant, par exemple, ils font encore l’effort de rapporter à la considération des idées selon leurs objets les dix catégories d’Aristote, c’est-à-dire, les *praedicamenta* ou les différentes manières d’être, mais apparemment dans le seul but de refuser cette classification. Plus loin, dans le chapitre VII, ils reprennent aussi les « Cinq Prédicables » dans la version de Porphyre, en les adaptant dans leur terminologie, pour les appeler les « cinq sortes d’idées universelles » (*genres, espèces, différences, propres et accidents*). En tout cas, même s’ils ont encore, quelque part, des références scolastiques, leur sémantique des termes ne peut pas suivre simplement la théorie médiévale de la signification, car elle est affectée dans un point essentiel par l’ontologie dualiste de Descartes, l’incommunicabilité entre les modes matériels et les modes spirituels, laquelle semble incompatible avec l’épistémologie scolastique. Or voyons, finalement, quelle est la théorie de la signification de Port-Royal et comment elle détermine cette sémantique des termes logiques et grammaticaux.

2.2. Signification

C’est dans le chapitre IV, introduit seulement dans la 5^e et dernière édition du vivant des auteurs, qu’Arnauld et Nicole font une distinction fondamentale pour comprendre comment fonctionne la signification à Port-Royal :

29 Descartes se référerait aussi à des substances, à des attributs et à des modes dans les *Méditations* (AT IX, 13-72) et les *Principes de la Philosophie* (AT IX-2, 47-49).

30 Par exemple, la mention aux termes ‘connotatifs’ et la distinction entre signification *in recto* et *in obliquo* pouvait se trouver déjà chez Guillaume D’Ockham. Plus loin, mais encore dans le chapitre II, Arnauld et Nicole feront aussi référence aux ‘secondes intentions’, c’est-à-dire des formes de second degré, des termes qui se réfèrent à des opérations de l’esprit, ce qui relevait d’une terminologie typiquement scolastique. Voir Lagerlund, 2011, pp. 558-563. À propos des origines scolastiques des termes « connotatifs », voir aussi Lagerlund, 2011, pp. 753-755.

entre les idées de choses et les idées de signes³¹. Les idées de choses sont celles qui représentent les objets, dans son propre être; les idées de signes représentent des objets en tant qu'ils représentent d'autres objets. La notion d'objet est ici la plus large et la plus générale possible: c'est-à-dire quelque chose qui puisse être conçue ou appréhendée par un sujet. Les Messieurs ont sûrement ici en tête une définition augustinienne du signe³², celle qui figure dans le *De Doctrina Christiana*: «Le signe est vraiment une chose qui, outre l'idée qu'elle imprime dans les sens, porte l'esprit d'en concevoir une autre³³». Comme semble le confirmer³⁴, d'ailleurs, la dernière phrase du premier paragraphe de ce chapitre IV: «Ainsi le signe enferme deux idées, l'une de la chose qui représente, l'autre de la chose représentée; & sa nature consiste à exciter la seconde par la première (p.55)». Mais ce qui est indéniable c'est l'emphase donnée dans les définitions et les explications au rôle de la représentation. La signification pour Port-Royal est un rapport de représentation entre un signe et ce qu'il est supposé représenter ou, dirait-on aujourd'hui à propos du langage, référer. Quoique ce chapitre ne parle pas que des signes linguistiques et qu'en fait c'est seulement dans le dernier paragraphe que les mots sont mentionnés à propos de la division entre signes naturels et signes d'institution (signes conventionnels), il semble clair que, dans l'économie de l'ouvrage, ce sont bien les signes linguistiques (soient-ils des mots parlés ou des mots écrits) qui importent le plus pour la formation des jugements, des raisonnements et des discours en général. Mais ce chapitre (avec ce qu'on a déjà vu à propos de la conception des idées au début de la *Logique* et de la parole dans la *Grammaire*) est également important pour établir la sémantique des termes, car il permet de comprendre les relations entre *idées*, *mots* et *objets*.

31 Ce chapitre a été introduit en 1683, dans le contexte des polémiques autour de l'Eucharistie, mais elle vient éclaircir la doctrine de Port-Royal sur les rapports entre signification et représentation.

32 Dans ce chapitre ils convoquent aussi d'autres sources, notamment des divisions et des exemples donnés par Aristote dans les *Premiers Analytiques*, comme la distinction entre les *τεκμήρια* (signes certains) et les *σημεία* (signes probables).

33 «Signum est enim res praeter speciem, quam ingerit sensibus, aliud aliquid ex se faciens in cogitationem venire» (*De Doctrina Christiana*, II, i *apud* Arnauld & Nicole, 2011, p. 648, n. 4). Arnauld et Nicole avaient repris cette définition aussi dans *La Grande Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, l'œuvre polémique sur l'eucharistie qui a motivé l'inclusion de ce chapitre IV dans l'édition de 1683.

34 Même si, comme l'interprète Martine Pécharman, ils reprennent la définition mais en la modifiant un peu, car, si chez Augustin c'est surtout la sensibilité de la chose-signe qui semble être accentuée, dans la définition de Port-Royal c'est évidemment le caractère représentant du signe ce qui est souligné. Voir Pécharman, 2016, § 22.

Les mots sont en rapport direct de représentation avec les idées car ils ont été inventés dans le but d'exprimer les idées pour les autres esprits (*GGR*, Préambule, p. 5 et *LAP*, I/xiv, p. 116). Mais les idées représentent les objets dans le monde, par la capacité que les Messieurs, dans le sillage de Descartes, accordent aux idées d'avoir une *réalité objective* ou, si l'on veut, un contenu représentatif, ce qui fait que, quand on conçoit un objet, quand on le présente à l'esprit par une idée, il y est *objectivement présent*. Rappelons-le, pour Arnauld, l'idée a deux aspects : en tant que *perception*, elle est un acte mental, un mouvement de l'âme et donc elle a, en termes cartésiens, une *réalité formelle* ; en tant qu'*idée* ou représentation, elle représente objectivement la chose qu'elle conçoit dans l'esprit, elle a, donc, une *réalité objective*³⁵. C'est ce double aspect qui permet de résoudre les problèmes soulevés par l'ontologie dualiste et reprendre, d'une façon singulière, la sémantique médiévale. Là, un mot signifiait immédiatement un concept et médiatement la chose correspondant à ce concept. Ici, à Port-Royal, le mot, en tant que signe linguistique, signifie l'idée conçue par l'esprit et l'idée représente objectivement dans l'esprit la chose qu'elle conçoit. Les *idées* prennent la place des *concepts*. Ceci devient évident si l'on pense que les idées sont, en même temps, les termes logiques dans les analyses du langage de Port-Royal.

Dans la sémantique scolastique, les termes pouvaient être, en général, des mots (indépendamment de leur contenu propositionnel) mais, en un sens technique, ils étaient les mots qui pouvaient servir de sujet ou prédicat dans une proposition (les *termini*, ceux qui étaient dans les extrêmes d'une proposition)³⁶. *La Logique* utilise aussi l'expression dans le sens technique pour désigner des mots qui sont susceptibles de se trouver comme sujet ou prédicat dans un jugement, mais il n'est pas rare qu'on y trouve le mot idée au lieu de terme, dans une apparente interchangeabilité de ces mots. C'est le chapitre VI de la 1^{re} partie qui fonde cette correspondance, en considérant les idées selon

35 Arnauld cite premièrement en latin et traduit après les mots de Descartes : « Par le nom d'*idée*, j'entends cette forme de chacune de nos pensées, par la perception immédiate de laquelle nous avons connaissance de ces mêmes pensées. De sorte que je ne puis rien exprimer par des paroles, lorsque j'entends ce que je dis, que de cela même il ne soit certain que j'ai en moi l'idée de la chose qui est signifiée par mes paroles. / Par la *réalité objective d'une idée*, j'entends l'entité ou l'être de la chose représentée par cette idée, entant que cette entité est dans l'idée, et de la même façon on peut dire, *une perfection objective, un artifice objectif, etc.* Car tout ce que nous concevons comme étant dans les objets des idées, tout cela est objectivement ou par représentation dans les idées mêmes. » (Arnauld 1986/1683, Chap. V, pp. 53-4).

36 Pour un aperçu de la sémantique des termes du Moyen Âge tardif, voir Spade, 1988, pp. 188-196.

leur degré de généralité, particularité ou singularité. Les auteurs disent que les idées universelles et les noms communs peuvent s'appeler aussi termes généraux (*LAP*, I/vi, pp. 62). Mais, vous l'avez remarqué, ils assimilent en même temps les idées et les noms communs aux termes, ce qui rend encore ambigus les rapports entre logique et grammaire.

2.3. La compréhension et l'étendue des idées/termes

C'est toutefois dans ce chapitre VI qu'Arnauld et Nicole introduisent peut-être leur plus grande nouveauté à l'analyse logique des termes (et, donc, des idées) :

...quand nous parlons ici des mots généraux, nous entendons [ceux] qui sont joints à des idées universelles & générales.

Or, dans ces idées universelles, il y a deux choses qu'il est très important de bien distinguer : la compréhension & l'étendue.

J'appelle compréhension de l'idée, les attributs qu'elle enferme en soi & qu'on ne lui peut ôter sans la détruire, comme la compréhension de l'idée du triangle enferme extension, figure, trois lignes, trois angles & l'égalité de ces trois angles à deux droits, etc.

J'appelle étendue de l'idée, les sujets à qui cette idée convient, ce qu'on appelle aussi les inférieures d'un terme général qui à leur égard est appelé supérieur, comme l'idée du triangle en général s'étend à toutes les diverses espèces de triangles. (pp. 63-4)

Les termes, les idées ont alors une *compréhension* et une *étendue*. Une lecture distraite de ces explications pourrait nous faire croire reconnaître des notions proches mais qui ne sont pas exactement identiques à celles-ci. Nonobstant les proximités, la compréhension n'est pas nécessairement la même chose que sa définition (et encore faudrait-il savoir de quel type de définition nous parlons). Prenons l'exemple du triangle. Dans la définition du triangle il y a bien une figure et une extension qui est bornée par trois lignes qui se rejoignent et font trois angles, mais il sera difficile d'accepter que dans le contenu de la définition on peut aussi trouver – sans autre démonstration – cette propriété qui dit que « les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits » ; ce qui, en tout cas, fait partie du contenu de la compréhension de l'idée, selon les Messieurs de Port-Royal³⁷. Ce type de propriétés et d'autres encore qui nécessiteraient d'être démontrées font partie des attributs

37 Voir sur ce point *LAP*, I/xii, p. 106, mais aussi la présentation faite par Jean-Claude Pariente sur la compréhension de l'idée dans Pariente, 1985, pp. 248-258.

de l'idée de triangle et ne peuvent pas lui être ôtées sans la détruire. C'est-à-dire que sans ces propriétés on ne parlerait plus d'un triangle. Un philosophe canadien contemporain, John N. Martin, dans un récent ouvrage, compare la compréhension d'une idée à son 'contenu intentionnel' (une notion qui vient de la philosophie de l'esprit contemporaine), disant que la compréhension est l'ensemble des modes d'une idée³⁸. Mais la comparaison semble du moins un peu anachronique. Comme d'ailleurs, la tentation de projeter dans l'étendue la notion moderne d'*extension*, c'est-à-dire, l'ensemble des individus auxquels l'idée pourrait être appliquée dans la théorie logique du calcul des prédicats³⁹. Selon la *Logique de Port-Royal*, l'étendue d'une idée est bien l'ensemble des « sujets à qui cette idée convient », mais les Messieurs prennent garde d'expliquer que ces « sujets » sont les « inférieurs » d'un terme général. Une expression qu'ils reprennent de la scolastique et qui veut dire qu'elles sont des idées qui se présentent comme des espèces inférieures d'une idée supérieure laquelle serait le genre par rapport à des espèces. C'est, d'ailleurs, pourquoi l'exemple donné par la *Logique* dit précisément que l'étendue de l'idée de triangle inclut toutes les différentes espèces de triangle (les triangles rectangles, équilatérales, isocèles, *etc.*). La définition d'étendue est, peut-être, un peu ambiguë, mais dans le Manuscrit Vallant – qui contient une version préliminaire de *La Logique* – on peut trouver des éclaircissements importants tels que : « tout terme universel comprend dans son extension [le mot choisit à l'époque par Arnauld avant de se décider pour celui d'étendue] toutes ses espèces, et tous les individus de ses espèces. L'animal comprend l'homme et

38 Voir Martin, 2020, pp. 35-36. Il ne faut pas confondre, cependant, « intentionnel » avec « intensionnel ». Par « contenu intentionnel », Martin veut dire tout ce qui est inclus dans la visée intentionnelle d'un esprit quand il conçoit quelque chose. Selon lui ceci a été la façon que les Messieurs ont trouvée pour mieux adapter le *esse obiectivum* de l'épistémologie médiévale à la philosophie cartésienne. Voir encore Martin, 2020, pp. 9-38. Par ailleurs, une définition intensionnelle (avec un *s*) est une manière dans la logique moderne de concevoir le sens d'un terme, toutes les conditions nécessaires et suffisantes qu'un prédicat d'un terme doit satisfaire pour être prédiqué de ce terme. D'une certaine façon, le contenu intensionnel pourrait être conçu comme plus proche de la compréhension d'un terme. C'est, en fait, Augustus de Morgan, lui-même, qui a établi dans son œuvre fondatrice *Formal Logic*, en 1867, le parallélisme entre *intension* et *compréhension*. Voir De Morgan, 1867, pp. 234-5.

39 Pariente dénonce cette tentation de projeter la notion d'extension d'un prédicat dans celle d'étendue de l'idée. Voir Pariente, 1985, pp. 230-1. Plus loin il rappelle que Sylvain Auroux avait déjà bien compris les différences entre l'étendue de Port-Royal et l'extension dans le calcul des prédicats, proposant d'appeler *extension compréhensive* à l'ensemble des idées qui sont sujets d'une idée donnée et *extension-classe* à l'ensemble des individus à qui cette idée convient. Voir Pariente, 1985, p. 245, mais aussi Auroux, 1993, p. 65.

la bête, et tous les hommes en particulier et toutes les bêtes aussi⁴⁰». Pourquoi toutes ces explications sont importantes pour Port-Royal? Et bien parce que connaître la compréhension et surtout l'étendue d'un terme va permettre ce que Marc Dominicy appelait le calcul des idées⁴¹, autrement dit, compréhension et étendue vont déterminer les relations de contenance ou d'inclusion entre les idées et ainsi permettre, dans les jugements et les raisonnements, de dire, par exemple, si un terme est compris dans l'étendue d'un autre, s'il lui convient.

Prenons deux idées, *a* et *b*: si on prédique l'idée *b* de l'idée *a* – ou pour le dire dans une formulation plus connue, si *a* est *b*, étant *a* le sujet et *b* le prédicat – pour que ceci soit vrai, il faut que l'idée *b* soit incluse dans la compréhension de *a* et, donc, que l'étendue de *a* soit contenue dans celle de *b*. Illustrons avec un exemple d'école. Soit la proposition « Tout homme est mortel »: dans la compréhension d'*homme* est incluse la compréhension de *mortel*, car la mortalité est l'un de ces attributs, et l'étendue des êtres mortels contient l'étendue de tous les hommes. Sylvain Auroux parle même d'une « loi de Port-Royal » (qu'on ne trouve pourtant pas dans la *Logique*) selon laquelle l'extension et la compréhension varieraient en proportion inverse⁴². Il y a cependant une importante asymétrie entre les deux, car, selon la version *stricto sensu* de la *Logique*, on ne peut pas ôter aucun attribut de la compréhension d'une idée sans la détruire, sans la transformer dans une autre idée. Au contraire de l'étendue qui, dans le cas des termes complexes, par exemple, peut être restreinte par l'adjonction d'une idée qui détermine l'autre idée réduisant son extension. Si je prends l'idée d'*animal* et je lui ajoute l'idée de *rationnel*, je restreins son étendue, parce que je la détermine en tant qu'*animal rationnel*. C'est alors ce qu'on appelle la restriction d'un terme par *détermination*. Mais on peut aussi transformer un terme simple dans un terme plus complexe en y ajoutant une idée qui va expliquer l'autre idée, grâce à une « proposition incidente » ou relative qui développe la compréhension du terme initial mais n'a aucun effet sur son étendue. C'est ce qu'ils appellent une *explication*. Par exemple, si je dis « L'homme qui est mortel » ou « L'animal qui est un être vivant » je ne fais qu'expliquer l'idée d'homme ou celle d'animal en marquant un attribut (sa mortalité ou le fait d'être vivant) qui fait déjà partie de sa com-

40 Voir Arnauld & Nicole, 2011, p. 736.

41 Voir par exemple Dominicy, 1994, pp. 485-503, qui développe l'approche formaliste de la *Logique* qu'il avait originalement exploré dans la *Naissance de la grammaire moderne: langage, logique et philosophie à Port-Royal*, publié en 1984.

42 Voir Auroux, 1993, p. 67.

préhension, n'affectant en rien son étendue, car tous les hommes sont mortels et tous les animaux sont des êtres vivants. Tout cela nous donne lieu de parler, finalement, de la question des définitions dans la *Logique*.

3. Les définitions à Port-Royal

Donnons, encore une fois, la parole à Arnauld et Nicole :

... la nécessité que nous avons d'user de signes extérieurs pour nous faire entendre fait que nous attachons tellement nos idées aux mots que souvent nous considérons plus les mots que les choses. Or, c'est une des causes les plus ordinaires de la confusion de nos pensées & de nos discours. (*LAP*, I/xi, pp. 99-100)

Or, le remède le plus efficace contre cette sorte de confusions est, selon les Messieurs de Port-Royal, la définition des termes ou des mots utilisés dans nos discours, dans nos arguments, ou, ce qui revient au même, la définition des idées dans nos pensées. Dans le chapitre XII, ils distinguent alors, au moins, deux types de définition : la *définition de nom* et la *définition de chose*. En fait, ils reprennent ici la distinction déjà connue entre la définition nominale (*definitio nominis*) et la définition réelle (*definitio rei*), mais s'inspirant des explications et des exemples donnés par Pascal dans *De l'esprit géométrique* (Pascal, 2000, pp. 156-162). Dans la définition de nom, on prend un mot (un nouveau, inventé à cet effet, ou alors un qui soit déjà en usage) et on stipule qu'il ne soit attaché «qu'aux idées que nous voulons qu'il[s] représente[nt]» (*LAP*, /xii, p. 104). C'est donc une définition «très libre», «arbitraire» et incontestable, dans la mesure où sa fonction est précisément d'attribuer un sens univoque à un terme, par exemple dans le contexte d'une démonstration ou d'un discours scientifique ou philosophique (*LAP*, I/xii, p. 106). En fait, Pascal n'était concerné que par les démonstrations géométriques (ou mathématiques) et, donc, cette définition 'stipulative' avait comme fonction de donner une plus grande précision au langage utilisé dans ces démonstrations, évitant toute ambiguïté. On peut ainsi dire que, dans ce type de définition, *definiens* et *definiendum* s'équivalent, dans le sens que le mot utilisé sert surtout à abrégé la signification attribuée par la définition (voir *LAP*, I/xii, p. 109)⁴³.

43 À noter qu'il y a des précautions à prendre quand on stipule une définition de nom, qui sont énumérées dans le chapitre XIII, comme par exemple de ne pas entreprendre de définir tous les mots, de ne point changer les définitions déjà reçues et de prendre soin de, autant que l'on peut, s'accommoder à l'usage ordinaire et à l'étymologie d'un mot (*LAP*, I/xiii, pp. 110-112). Voir aussi Auroux, 1993, p. 204.

Au contraire, la définition de chose n'est pas disponible, c'est-à-dire « [qu'elle] ne dépend point de la volonté des hommes » (*LAP*, I/xii, p. 105). Dans ce type de définition, disent Arnauld et Nicole qu' « on laisse au terme qu'on définit [...] son idée ordinaire, dans laquelle on prétend que sont contenues d'autres idées » (*Ibid.*), autrement dit, on met en rapport une idée (le *definiendum*) avec d'autres idées (le *definiens*) qu'elle contient⁴⁴. On ne parle plus d'essence de la chose ou de définition essentielle, comme dans la tradition scolastique, mais des idées contenues dans l'idée qu'on veut définir.

Mais les Messieurs mentionnent encore un autre type de définition qui est « celle dont parlent quelques Philosophes, qui entendent par-là l'explication de ce qu'un mot signifie selon l'usage ordinaire d'une langue, ou selon son étymologie ». C'est la définition au sens lexicographique, la définition qu'on trouve d'habitude dans les dictionnaires :

...quand on n'a pas dessein de faire connaître simplement en quel sens on prend un mot, mais qu'on prétend expliquer celui auquel il est communément pris, les définitions qu'on en donne ne sont nullement arbitraires, mais elles sont liées & astreintes à représenter, non la vérité des choses, mais la vérité de l'usage (*LAP*, I/xiv, p. 115)

Ce qui veut dire que cette définition du mot doit associer aux sons (ou aux lettres écrites) « les mêmes idées qui y sont jointes par l'usage ordinaire de ceux qui s'en servent », car, dans l'esprit de cette *Logique de Port-Royal*, leur fonction est précisément d'expliquer quelles sont les idées associées par convention à un certain mot. Rappelons-nous que, pour les Messieurs, les signes linguistiques servent à exprimer nos pensées et ce sont des signes d'institution, des signes conventionnels. Mais puisqu'il s'agit toujours d'idées quand ils discutent de la signification des mots, les auteurs parlent d'une *idée principale*, qui correspond à la signification propre du mot proféré ou écrit, et aussi de plusieurs autres *idées accessoires* qui sont simultanément excitées dans l'esprit de l'interlocuteur. Les idées accessoires diversifient, changent, diminuent ou augmentent la signification d'un mot, parfois, par le ton de la voix, par les gestes, par l'expression du visage du locuteur, qui y joignent ainsi ses jugements ou ses opinions (*LAP*, I/xiv, p. 117), d'autres fois, parce que d'habitude ces idées sont déjà normalement associées aux mots par ceux qui les prononcent. Ils pensent ici à des mots qui ont par usage commun des connotations affectives qui leur sont normalement associées, des sens figurés ou des effets stylistiques attachés à certains genres de discours. Les Messieurs

44 Voir encore Auroux, 1993, pp. 207-8.

trouvent cet aspect des idées accessoires ajoutées par l'usage commun si important, du fait qu'elles diversifient ou augmentent la signification d'un mot de façon considérable, qu'ils finissent le chapitre en recommandant à « ceux qui font des Dictionnaires⁴⁵ » de les inclure dans leurs entrées respectives⁴⁶.

Toutes ces sortes de définitions et cette distinction entre idée principale et idées accessoires auront une grande influence dans la philosophie, la grammaire et la linguistique des siècles suivants. Avec les définitions de nom, dans le sens « stipulatif », les Messieurs allaient influencer l'approche scientifique et heuristique des définitions (ce qui en vérité serait plutôt un mérite de Pascal, mais vu que l'opuscule ne sera publié que beaucoup plus tard et que l'œuvre de Port-Royal a probablement été lue par beaucoup plus de lecteurs, elle porte la grâce de l'avoir répandue). Avec la distinction entre idée principale et idées accessoires, ils anticipent, dans un certain sens, la notion que la signification a une dimension pragmatique et pas purement sémantique. Mais tout cela serait une autre et plus longue histoire.

Pour conclure, on peut reconnaître, avec d'autres, que *La Logique, ou l'Art de Penser* a bien stimulé, en renouvelant des problèmes anciens mais surtout en donnant de nouvelles perspectives et de nouveaux instruments analytiques – les notions de compréhension et d'étendue (ou d'extension) n'étant pas les moindres – toute une série de discussions philosophiques et linguistiques autour des relations de signification et de représentation entre

45 Je ne suis pas certain quels étaient les « dictionnaires » auxquels les Messieurs faisaient référence ou si c'était simplement une recommandation abstraite. Le plus probable, pourtant, est que les Messieurs connaissaient les travaux de préparation du *Dictionnaire de l'Académie* (qui serait publié en 1694, mais) qui avaient commencé en 1650, car Jean Chapelain, l'un des principaux responsables de ces travaux, était proche de Port-Royal et correspondait souvent avec Claude Lancelot sur des questions de grammaire (ce qui est connu, au moins, depuis l'œuvre monumentale de Sainte-Beuve sur Port-Royal [voir le livre 4 du Tome III, pp. 558 et suivantes de l'édition Hachette de 1878]). Cette note a été suscitée par une question très pertinente de John Humbley lors de la session d'ouverture de la Conférence, le 26 novembre 2020. Je lui suis reconnaissant pour cette demande de précision.

46 Dans le dernier chapitre de cette première partie, ajouté en 1683, les Messieurs parlent d'un troisième cas d'idées accessoires lié aux idées ajoutées par l'utilisation d'un pronom démonstratif – plus précisément, le neutre, « ceci » (en latin « hoc ») – qui change ou augmente la signification d'un mot par l'effet contextuel ou indexical du déictique. La raison de cet ajout de 1683 semble moins être un besoin de la théorie logique (ou grammaticale) et plus un effet circonstanciel des polémiques autour de l'Eucharistie contre les calvinistes. Pour des interprétations très différentes de ce chapitre, voir Marin, 1975, chap. 8, pp. 239-274 et Pariente, 1985, pp. 153-165.

le langage, la logique et l'ontologie. Même si Descartes a été l'inventeur et si d'autres philosophes contemporains beaucoup plus connus – notamment en Angleterre – ont pris la voie des idées («way of ideas»), c'est la *Logique* qui a initié toute une tradition «idéologique» de la représentation ou ce qu'on a appelé «logique des idées». Pour le meilleur et pour le pire, elle impose une approche épistémologique, représentationaliste, aux questions du langage. Elle anticipe aussi certains développements – même si, parfois, dans des sens apparemment inverses à ses propos. Au XIX^e siècle, John Stuart Mill lui rend encore hommage⁴⁷ et, pas moins que Augustus De Morgan, lui-même, un des inventeurs de la logique algébrique, reprend encore cette distinction entre compréhension et extension⁴⁸, qui allait avoir d'importantes conséquences dans la logique moderne, même si le sens des expressions s'en détournait progressivement. Au XX^e siècle, on l'a déjà dit, elle serait encore récupérée – non sans controverse – par la «grammaire générative» et par une certaine épistémologie historique. Ce qui est vrai, c'est que, plus de trois cents ans après sa publication, elle est encore une source stimulante de questionnements et de réflexions dans diverses disciplines. J'espère que cette remémoration aujourd'hui servira, du moins, pour susciter la chance d'une future lecture critique aux linguistes ici présents.

Références

- Arnauld, A. & Lancelot, C. (1660) *Grammaire Générale et Raisonnée*, Paris : Pierre Le Petit.
- Arnauld, A. & Nicole, P. (2016) *A Lógica ou a Arte de Pensar*, traduction, présentation et notes de Nuno Fonseca, col. «Textos Clássicos», Lisboa : Fundação Calouste Gulbenkian.
- Arnauld, A. & Nicole, P. (2011) *La Logique, ou l'Art de Penser*, Édition critique par Dominique Descotes, col. Sources Classiques, Paris : Éditions Honoré Champion.
- Arnauld, A. & Nicole, P. (1683) *La Logique ou L'Art de Penser, contenant outres les règles communes, plusieurs observations nouvelles, propres à former le jugement*. Cinquième Édition revue & de nouveau augmentée, Paris : Guillaume Desprez.

47 Voir l'introduction du premier volume de sa fameuse *A System of Logic, Ratiocinative and Inductive*, publiée en 1843 [London : John W. Parker, p. 4].

48 Voir encore De Morgan, 1867, *ibid*, même si la mention était alors faite par le biais de la lecture de Sir William Hamilton.

- Arnauld, A. (1986/1683) *Des Vraies et des Fausses Idées conte ce qu'enseigne l'auteur de La Recherche de la Vérité*, Corpus des Œuvres de Philosophie en Langue Française, Paris : Fayard.
- Adorno, Francesco P. (2005) *Arnauld*, «Figures du Savoir», Paris : Les Belles Lettres.
- Auroux, S. (1993) *La Logique des Idées*, Coll. «Analytiques – 6», Montréal – Paris : Les Éditions Bellarmin/Vrin.
- Biard, J. (2015) «La sémiologie de Port-Royal : Signes, idées, langages» in *Archives de Philosophie*, 2015/1 (Tome 78), pp. 9-28.
- Bochenski, J. M. (1956/1962) *Formale Logik*, Freiburg/München : Verlag Karl Alber.
- De Morgan, A. (1867) *Formal Logic : or, The Calculus of Inference, Necessary and Probable*, London : Taylor and Walton.
- Foucault, M. (1966) *Les Mots et Les Choses – Une archéologie des sciences humaines*, coll. «Bibliothèque des Sciences Humaines», Paris : Gallimard.
- Lagerlund, H. (Éd.) (2011) *Encyclopaedia of Medieval Philosophy - Philosophy between 500 and 1500*, Dordrecht : Springer.
- Marin, L. (1975) *La Critique du Discours – sur la “Logique de Port-Royal” et les “Pensées” de Pascal*, coll. «Le sens commun», Paris : Les Éditions de Minuit.
- Martin, John N. (2020) *The Cartesian Semantics of the Port Royal Logic*, Routledge Studies in Seventeenth-Century Philosophy, New York – London : Routledge.
- Moreau, D. (2000) ««Belle occupation que de travailler à une logique!» in *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, vol. 84, n°1 Sources et effets de la «logique de Port-Royal» (janvier 2000), pp. 5-9.
- Pariente, J.-C. (1985) *L'Analyse du Langage à Port-Royal - six études logico-grammaticales*, Le Sens Commun, Paris : Les Éditions de Minuit, pp. 183-258.
- Pariente, J.-C. (1984) «Grammaire et Logique à Port-Royal» in *Histoire Épistémologie Langage* 6-1, pp. 57-75.
- Pascal, B. (2000) *Œuvres complètes*, vol. II, Édition présentée, établie et annotée par Michel Le Guern, NRF, «Bibliothèque de la Pléiade», Paris : Gallimard.
- Pécharman, M. (2016) «Les mots, les idées, la représentation. Genèse de la définition du signe dans la Logique de Port-Royal» in *Methodos* [En ligne], 16 | 2016, consulté le 21 novembre 2020 <http://methodos.revues.org/4570>.
- Pécharman, M. (1995) “La signification dans la philosophie du langage d’Antoine Arnauld” in Pariente, J.-C. (éd.) *Antoine Arnauld : Philosophie du*

- Langage et de la Connaissance*, Paris: Librairie philosophique Vrin, pp. 65-98.
- Spade, P. V. (1988) “The Semantics of Terms” in Kretzmann, Kenny & Pinborg (Eds) *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, Cambridge, UK: Cambridge University Press, pp. 188-196.
- Towou, A. C. (2009) *Arnauld et la Logique des Idées. Sens et perspectives dans La Logique ou l’Art de Penser*, Thèse de Doctorat en Philosophie à l’Université de Strasbourg.
- Wahl, R. (2008) “Port-Royal Logic: the stirrings of modernity” in Gabbay & Woods (eds.), *Handbook of the History of Logic, vol 2: Mediaeval and Renaissance Logic*, Amsterdam – Boston – Heidelberg: North-Holland/Elsevier, pp. 667-699.

